

Check-list des documents à fournir au SPW en cas de fusion des ALE en une ALE pluricommunale

Dans la mesure du possible, renvoyez-nous votre dossier dès que celui-ci est complet et informez-nous en cas de difficulté dans sa constitution afin de tout mettre en œuvre pour vous aider.

Voici la liste des documents à nous transmettre :

- La décision de principe de la commune X et de la commune Y pour la transformation de l'ALE actuelle en une ALE pluricommunale (ALE XY)
- Une liste signée par le conseil communal contenant le nombre de sièges qui est accordé à chaque groupe de la majorité et de la minorité du Conseil communal (commune X et Y)
- Les extraits du procès-verbal des conseils communaux concernant la désignation des délégués pour l'ALE XY
- Une copie des courriers ou des mails des organisations du CNT désignant leur représentant ou renonçant à être représentées (CSC, CGSLB, FGTB, UCM, AKT (anciennement UWE), FWA, UNIPSO) pour l'ALE XY
- Une copie des éventuelles lettres de démissions
- Une copie du procès-verbal de l'AG de l'ALE X qui approuve la modification des statuts
- Une copie du procès-verbal de l'AG de la nouvelle ALE XY qui désigne parmi ses membres le nouvel organe d'administration
- Une copie du procès-verbal de l'AG concernant la décision de la dissolution, les conditions de liquidation, la nomination et la démission de fonction des liquidateurs, de la clôture de la liquidation et de la destination de l'actif
- La liste des membres de l'AG et des administrateurs de l'OA de l'ALE XY
- La version coordonnée des statuts
- Une copie du formulaire I de demande de publication au Moniteur (volet A et B) et du formulaire II de demande d'immatriculation (volet A et C)
- Une copie du récépissé du greffe du Tribunal d'entreprise

Pour faciliter le traitement, merci de soigner la présentation et la lisibilité des documents